

La stratégie du bulldozer

Alors que la situation sanitaire incertaine continue de percuter nos quotidiens professionnels, le ministre de l'Éducation prend en catimini des dispositions, en totale contradiction avec les règles sanitaires édictées par ailleurs et au mépris de la santé des élèves, de leurs familles et des personnels, pour éviter « quoi qu'il en coûte » des fermetures de classes et d'établissements scolaires.

Mais peu importent ces péripéties ! L'essentiel est bien de poursuivre « quoi qu'il en coûte » le démantèlement du Service Public d'Éducation. Blanquer, en ministre zélé, ferme des classes, diminue les dotations aux collèges et lycées, supprime des postes, impose des heures supplémentaires aux enseignants, entasse le plus d'élèves possible par classe et au passage tente de transférer certains personnels vers les collectivités territoriales !

Clermont n'échappe pas à cette stratégie du bulldozer ! La rentrée 2021 sera une des pires que l'on ait connue. Dans les collèges et lycées le bilan est sans appel. Notre académie s'apprête à subir 54 nouvelles suppressions d'emplois pour la rentrée 2021, faisant suite aux 73,5 suppressions de 2020 et aux 82 de 2019. Et que dire de l'explosion du nombre d'heures supplémentaires ? L'équivalent de 54 postes sont transformés en HSA, pas moins ! Les effectifs dans les classes explosent eux aussi : Ce sont au total 319 divisions à plus de 28 élèves dont 54 à 30 élèves et plus dans les collèges du Puy de Dôme ! Alors que tout concourt à la transformation de nos métiers, à l'augmentation de la précarité, à la suppression massive de postes, à la réduction du périmètre de l'éducation prioritaire, à l'individualisation des rémunérations en lieu et place de la revalorisation « historique » promise, à une dégradation de la formation des enseignants, le SNES, avec la FSU, entend poursuivre la mobilisation des personnels pour un véritable plan d'urgence pour le Service public d'éducation avec des moyens à la hauteur des besoins, pour une école au service de la réussite de tous les élèves, une autre politique éducative et une revalorisation de l'ensemble des métiers.

Patrick Lebrun, secrétaire académique
Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires adjoints

**Important : du 15 mars au 6 avril
Voter sur les Rapports d'Activité et Financier Nationaux
c'est faire vivre la démocratie dans notre syndicat !**

snes
F.S.U.

SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le
15 mars 2021

S
O
M
M
A
I
R
E

Bulletin 191 du 15/03/2021

Page 1 : Edito

Page 2 : Appel à candidature, engagement individuel de candidature

Page 3 : Appel à candidature Unité et Action - Ecole émancipée, appel à candidature Front Unique

Page 4 : Votes RAN et RFN ; Congrès Académique

Page 5 : Campagne Classe exceptionnelle 2021 ; suppressions de postes : inacceptable !

Page 6 : Intra 2021 ; SII ; suppressions de postes Psy-EN et DCIO

Annexe : - enveloppes, vierge et pré-timbrée
- bulletin de vote

Appel à candidature CA Académique et bureaux des S2

En juin les syndiqué.es éliront leurs représentants à la CA académique et aux bureaux départementaux. Des courants de pensée vous appellent à candidater pour leurs listes.

Ce scrutin sur listes, à la proportionnelle, a lieu tous les 3 ans.

Pour candidater, il faut être à jour de sa cotisation au moment du dépôt des listes qui aura lieu le 5 mai 2021.

La **CA Académique** est le « parlement » académique du SNES. Celle-ci, composée de 25 membres titulaires et d'autant de suppléants dans notre académie, se réunit au moins 3 fois par an pour **débattre de l'orientation du SNES académique** en fonction de l'actualité et des orientations définies lors des précédents congrès nationaux. Elle vote aussi des **mandats à porter à la Commission Administrative nationale (CAN) et/ou au Conseil National (CN) du SNES** (regroupant les membres de la CA nationale et 1 représentant de chaque section départementale et académique) qui pourront être intégrés par la CAN ou le CN.

La CA Académique élit le **secrétariat académique** chargé de mettre en œuvre ses décisions et orientations et d'animer la vie du SNES dans l'académie. Il siège dans la délégation FSU au **CTA** (Comité Technique Académique) qui gère notamment la répartition des moyens en lycée, l'implantation des spécialités en LGT et des formations professionnelles dans les LP (en accord avec la Région) ; au **CAEN** (Conseil Académique de l'Education Nationale) qui s'occupe de la rénovation des lycées, de leur budget.

Les **bureaux départementaux** sont représentés dans les **CTSD** et les **CDEN** qui s'occupent respectivement des ouvertures et fermetures de classes dans les collèges de chaque département, de l'organisation, du fonctionnement et des budgets attribués aux collèges (dotations générales de fonctionnement).

Engagement à compléter et à renvoyer au SNES Clermont



ELECTIONS DE LA CA ACADEMIQUE ET DES BUREAUX DEPARTEMENTAUX 2021-2024

ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CANDIDATURE

Nom : Prénom :

Catégorie :

Lieu de syndicalisation :

Déclare faire acte de candidature sur la liste : (intitulé)

à la CA Académique

au bureau de S2 de (département)

A....., le/...../.....

(signature)

APPEL A CANDIDATURE de la « LISTE à l'initiative d' Unité et Action et sans tendance, avec la participation d'Ecole Emancipée »

Rassembler, débattre, proposer, agir et lutter dans l'unité

Depuis 2018 le gouvernement issu des élections présidentielle et législative poursuit sa politique antisociale, répressive y compris dans notre académie, et amplifie la stigmatisation d'une partie de la population. Les nombreuses grèves et manifestations en particulier contre les retraites, le mouvement inédit des gilets jaunes, ont pourtant montré qu'une large partie de la population était opposée à cette politique. Les confinements successifs et restrictions diverses liées au confinement n'empêchent pas le gouvernement de vouloir imposer ses réformes de l'assurance chômage et des retraites, qui vont engendrer de nouveaux reculs pour tous les salariés et précaires. Libéralisme économique, affaiblissement des droits sociaux, et restriction des libertés individuelles sont décidément les marqueurs de ce quinquennat.

Dans la Fonction Publique, les mêmes orientations sont à l'œuvre : loi de transformation de la Fonction Publique, suppression des CAP, disparition des CHS-CT, gel du point d'indice... Le SNES, dans notre académie comme au niveau national, a toujours cherché à construire des intersyndicales les plus unitaires possibles pour mobiliser largement et faire reculer ce gouvernement.

Le fiasco du Grenelle de l'Education qui exclut les 2/3 des enseignants de toute revalorisation ; la gestion de la crise sanitaire, erratique et opaque dans l'Education, avec des injonctions contradictoires et irréalisables ; l'hommage à notre collègue Samuel Paty empêché, autant de preuves de mépris du ministre à notre égard !

Dans le second degré, les réformes (de la formation, de l'Education Prioritaire, etc) se suivent avec toujours les mêmes objectifs : diminution des moyens, déstructuration des cadres nationaux, autonomie accrue des établissements... La réforme du collège, largement combattue par le SNES-FSU sous le précédent quinquennat a entraîné une baisse des moyens et de la diversité des enseignements proposés. Les réformes du lycée et du baccalauréat s'inscrivent pleinement dans la continuité de Parcoursup. Le SNES-FSU s'oppose à cette réforme dont les conséquences sont très lourdes : disparition du baccalauréat en tant que diplôme national, modularisation, autonomie des lycées, complexité du choix de « parcours individualisés » pénalisant les élèves les moins favorisés.

Dans ce contexte d'attaques multiples, nos deux courants de pensée se doivent d'assumer les responsabilités confiées au SNES par la profession : défense des métiers, des qualifications, des conditions de travail, des salaires, des carrières, respect des droits individuels et collectifs de tous, amélioration des conditions d'affectation et d'exercice de tous, transformation du système éducatif, développement des actions nécessaires dans la recherche de l'unité, préservation et développement des outils syndicaux et fédéraux qu'il faut faire vivre au quotidien.

Notre liste est avant tout un lieu de construction collective des axes revendicatifs et stratégiques, à partir de débats d'idées, d'échanges d'expériences, d'analyses et de propositions. Notre orientation refuse le dogmatisme, les réponses toutes faites et les théories figées. Nos valeurs sont la démocratie, la laïcité, le dialogue, la force de l'unité et l'indépendance syndicale. Notre ambition est celle d'une amélioration profonde du service public national et laïque d'Education aussi bien pour les élèves que pour les personnels et, au-delà, de tous les services publics.

Les candidats à la CA Académique présentés sur notre liste, face à toutes les attaques libérales contre les services publics, face aux difficultés croissantes de nos métiers, face aux maux qui n'épargnent pas non plus l'école - précarité, chômage, violence -, face aux politiques gouvernementales qui accroissent les inégalités au lieu de les réduire, continueront à tout mettre en œuvre pour rassembler les personnels, mettre en débat les projets et revendications et lutter dans l'unité, promouvoir un syndicalisme de transformation sociale : refus d'une société soumise aux lois aveugles du marché, défense des valeurs d'égalité, de justice sociale, de respect et de développement des droits.

En vous présentant sur notre liste « Unité et Action et sans tendance, avec la participation d'Ecole Emancipée » vous approuverez ces orientations et vous permettrez au SNES de poursuivre son combat pour le Service Public d'éducation et ses personnels.

P. Lebrun, F. Claveau, M. Bellague, D. Bertrand, P. Leyrat, C. Lacombe, C. Delétang, G. Artaud, A. Faye, J. Grand, N. Rumberger, JL Néflot-Bissuel, D. Spolski, I. Dyduch, K. Bonnemoy, C. Bourdier, M. Vidalin, M. Fillias

APPEL A CANDIDATURE FRONT UNIQUE

Blanquer annonce que c'est d'ici à fin mars qu'il rendra ses arbitrages à partir des conclusions du Grenelle de l'éducation. Dès maintenant, la direction du Snes, celle de la FSU, doivent caractériser les conclusions, les rejeter et annoncer qu'il ne peut être question de rentrer dans le dialogue sur leur mise en œuvre.

Fin février les « conclusions » des ateliers du Grenelle de l'éducation ont été rendues publiques. Depuis le gouvernement utilise le rideau de fumée d'une « revalorisation » qui en réalité tourne le dos à toute augmentation réelle des salaires. **Les conclusions du Grenelle de l'éducation sont en fait, une attaque tous azimuts contre le salaire, le statut, les conditions d'exercice du métier d'enseignant et contre l'enseignement public.** Ce que préconise le Grenelle s'inscrit dans toute la politique du gouvernement depuis 2017 : autonomie locale, destruction du bac comme diplôme national et premier grade universitaire, limitations de la liberté pédagogique, liquidation du caractère disciplinaire des concours, au profit d'un entretien professionnel vérifiant la conformité des candidats, fin des fonctionnaires stagiaires, remplacés par des apprentis sous-payés, sortie des mutations des CAPA, et promesses de retraites de misère.

En matière salariale le Grenelle prône **la fin de la grille et de l'ancienneté**, qui augmente la masse salariale avec l'âge des enseignants, pour mettre en place un salaire avec une part fixe (revalorisée par rapport au salaire de début de carrière, nous dit-on), et une part variable, charge à chacun d'accepter des tâches supplémentaires (pp, orientation, diverses tâches de relai de l'administration), ou par la reconnaissance du « mérite ». Ce mérite correspond-il au progrès des élèves ? A l'évaluation des établissements ? Cela reste à déterminer mais la porte est ouverte.

Appuyé sur les décrets de 2014, il s'agit aussi **de faire exploser les tâches**, les réunions, allant jusqu'à parler d'astreinte pour prendre en charge les remplacements et les imposer au niveau local.

Les pouvoirs qui seraient donnés aux chefs d'établissement, sur les recrutements de enseignants, une large part de celle-ci relevant directement de ceux-ci, sur le salaire (évaluation du mérite), en feraient de vrais employeurs. Quant aux moyens alloués aux établissements ils seraient dépendants de contrats, de projets et donnerait donc lieu à une concurrence forcée entre établissements.

Les conséquences de la mise en œuvre de telles décisions seraient la pulvérisation du corps enseignant, la destruction des référents communs en termes de salaire, de mutations, de travail, et donc la possibilité de se défendre en étant appuyé sur le socle d'un statut. L'existence même du Snes liée historiquement au statut est aussi menacée. C'est aussi un nouveau pas dans la destruction du cadre national de l'enseignement public.

Or quelle est la position du syndicat ? Entrer dans le rideau de fumée de la revalorisation, participer à la confusion sur ce terrain, en prenant pour argent comptant les promesses et la monnaie de singe des primes. C'est ainsi **occulter le contenu réel du Grenelle**. Alors que le CDFD de la FSU du 63, a voté une résolution affirmant rejeter totalement les conclusions du Grenelle, les messages envoyés depuis par la direction académique n'ont fait que relayer la position de la direction nationale, sur le terrain de la revalorisation insuffisante.

Il est temps de caractériser le contenu du Grenelle, d'annoncer qu'il ne peut être question de rentrer sur le terrain de la mise en œuvre des mesures avancées. En décembre notre syndicat est sorti des ateliers du Grenelle. Fort bien mais il faut réellement poursuivre dans cette voie, en quittant « l'agenda social » qui dans la réalité met sur la table des groupes de discussion le même menu que dans les « ateliers » du Grenelle. Mais surtout au moment où le gouvernement annoncera les attaques, **il n'est pas envisageable de prétendre défendre et mobiliser les enseignants, tout en étant dans la discussion sur leur mise en œuvre.**

C'est pour défendre une telle orientation dans la CA Académique que nous appelons à rejoindre la liste FRONT UNIQUE. Contact : olivier.rougerie@yahoo.fr

Votes RAN et RFN du 15 mars au 6 avril : modalités

Chaque syndiqué (à jour de sa cotisation) émet 2 VOTES : 1 sur le Rapport d'Activité National et 1 sur le Rapport Financier National.

Vous les trouverez dans l'US N° 803 du 19 décembre 2020 « pages spéciales » : <https://www.snes.edu/la-vie-du-snes/congres/congres-montpellier-2021/congres-national-montpellier-2021-rapports-dactivite-et-financier/>

Pour voter, 2 possibilités :

La section d'établissement SNES-FSU organise le vote et vous votez en respectant les modalités :

- **Etre à jour** de sa cotisation à la date du vote
- le vote est émis **sous double enveloppe**, une enveloppe intérieure vierge (avec un bulletin de vote), une enveloppe extérieure cachetée portant nom et signature du votant, déposée dans l'urne.
- Signature de la **liste d'émargement**.



Il n'y a pas de section d'établissement SNES dans votre collège ou lycée, ou vous êtes retraité.e. Vous devez voter par correspondance :

- **Etre à jour** de sa cotisation à la date du vote
- Vous glissez votre bulletin de vote complété **dans l'enveloppe vierge puis dans l'enveloppe pré-affranchie et pré-adressée** mise à votre disposition par le SNES.
- **Au dos de l'enveloppe**, vous précisez vos noms, prénoms, catégorie, établissement, sans oublier de signer.
- Vous la postez **au plus tard le 6 avril 2021**.

**Voter sur les Rapports d'Activité et Financier Nationaux
c'est faire vivre la démocratie dans notre syndicat !**

Organisation du Congrès Académique

Cette année, le Congrès National devait se tenir à Montpellier, mais compte tenu du contexte sanitaire il va être organisé différemment, en deux parties : une première en visioconférence les 11 et 12 mai et une deuxième partie en présentiel à Paris, les 17 et 18 mai avec des délégations réduites. Le Congrès National avec l'étude de 4 thèmes se tiendra l'année prochaine dans une situation sanitaire plus favorable.

L'organisation et le déroulement de notre Congrès académique sont bien sûr modifiés eux aussi. Il se tiendra en distanciel les 8 et 9 avril.

Nous travaillerons à partir des textes préparatoires que vous trouverez dans l'US N°805 du 13 Février 2021 « pages spéciales » : un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser ; syndicalisation.

Comment participer au Congrès académique ?

Le débat dans les sections d'établissement (S1), mené par le représentant de la section, est organisé sur la base des rapports préparatoires publiés dans le supplément à l'US MAG n° 805 du 13/02/2021 (rapports préparatoires). La section d'établissement élit un (ou plusieurs selon le nombre d'adhérents) délégué qui siègera au Congrès Académique et y portera les propositions de la section d'établissement.

Le Congrès Académique est composé des membres de la CA Académique et des représentants des sections d'établissement.

Vous devrez vous inscrire par mail auprès de la section académique jusqu'au 6 avril inclus, en précisant si vous participerez au titre de la CAA ou d'une section d'établissement. Vous recevrez alors un code ainsi que l'ordre du jour détaillé.

Les autorisations d'absence des délégués et des membres de la CAA sont de droit (instructions ministérielles du 23.11.82, relatives à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique). Elles ne peuvent être refusées et vous n'avez pas à remplacer les cours.

Chaque collègue délégué par son S1 ou membre de la CA pourra déposer une demande écrite auprès du Chef d'établissement (1 semaine avant la date du congrès) à partir du modèle suivant :

Objet : Demande d'autorisation d'absence pour le Congrès académique du SNES

Monsieur ou Madame le Proviseur (ou Principal),

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder, conformément aux instructions du 23.11.82, une autorisation d'absence pour le/...../..... pour me permettre de participer au Congrès Académique du SNES des 8 et 9 avril 2021.

Veuillez agréer, Monsieur ou Madame le, l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature

Classe exceptionnelle : campagne 2021

La campagne 2021 d'accès à la Classe exceptionnelle est ouverte sur I-Prof. Ce sont désormais les lignes directrices de gestion (LDG) qui encadrent toutes les opérations de carrière des personnels. Elles ont été publiées dans le BO spécial n°9 du 5 novembre 2020. Une circulaire académique précise le calendrier, les modalités de recueil des avis ainsi que le détail du barème national. **Nous vous invitons à consulter notre article sur notre site académique pour plus d'informations à ce sujet.**

Nouveau : à partir de cette année, les agents promouvables au vivier 1 de la classe exceptionnelle n'ont plus à faire acte de candidature pour accéder à ce vivier. L'administration déterminera, à partir des dossiers des personnels, les situations recevables. **Chaque collègue doit vérifier et compléter les fonctions et missions exercées pour justifier l'accès au vivier 1.**

▀ **Du mardi 2 mars au lundi 15 mars :** vérifiez sur I-Prof que les fonctions éligibles au titre du vivier 1 que vous avez exercées sont bien enregistrées et validées, éventuellement complétez votre CV.

▀ **Du mardi 16 mars au lundi 22 mars :** les dossiers pour le vivier 1 sont validés ou invalidés par le rectorat. Un message de la DPE sera envoyé via I-Prof informant de la recevabilité ou non de votre dossier. Les agents non éligibles disposent alors de 15 jours (soit jusqu'au 5 avril) minuit pour fournir les justificatifs manquants.

▀ **Du mardi 23 mars au mardi 6 avril :** deuxième phase de recevabilité. Les agents sont informés de la recevabilité de leur dossier via I-Prof. Celles et ceux dont le dossier a été invalidé à l'issue de la deuxième phase ne recevront pas de message du rectorat.

▀ **Du mercredi 7 avril au mardi 27 avril :** les inspecteurs et les chefs d'établissement formulent un avis pour chaque agent promouvable sous la forme d'une appréciation littéraire. Un seul avis est formulé par agent si celui-ci est promouvable au titre des deux viviers. L'évaluation porte sur l'ensemble de la carrière.

▀ **Mardi 25 mai :** publication sur le site du rectorat des propositions académiques pour les agrégés.

▀ **Vendredi 28 mai :** publication sur le site du rectorat des propositions académiques pour les autres corps.

Sont éligibles au titre du vivier 1 les agents ayant atteint, au 31 août 2021, au moins le 2^e échelon de la hors-classe (professeurs agrégés) ou le 3^e échelon de la hors-classe (autres corps) et ayant été affectés au cours de leur carrière au moins huit ans sur des fonctions ou missions particulières (précisions sur notre site académique). **Sont éligibles au vivier 2**, les agents ayant atteint, au 31 août 2021, au moins trois ans d'ancienneté dans le 4^e échelon de la hors-classe (professeurs agrégés) ou le 7^e échelon de la hors-classe (autres corps).

La loi de transformation de la fonction publique, loi que combattent toujours le SNES et la FSU afin d'obtenir le retour du paritarisme dans la Fonction publique, seule garantie d'équité et de transparence dans les opérations de carrière ou de mobilité des collègues, a mis fin à la consultation des commissaires paritaires pour les opérations de mutations et de promotions. **Le SNES-FSU reste cependant aux côtés des personnels pour les informer, les conseiller et les défendre.** N'hésitez pas à nous contacter pour vous faire aider dans vos démarches.

Fabien Claveau ; Claire Lacombe

Suppressions de postes : inacceptable !

Collèges	Effectifs 2021	Création	Neutralisation	Suppression
Allier	-107 élèves (-0,8%)	0	1	4 occupés ; 4 vacants
Cantal	-61 élèves (-1,26%)	1	1	2 occupés ; 2 vacants
Haute-Loire	-145 élèves (-2,35%)	2	1	5 occupés ; 13 vacants
Puy de Dôme	-27 élèves (-0,12%)	8	0	6 occupés ; 7 vacants
Lycées				
Académie	+ 365 élèves (+1,67%)	6 dont 2 SPEA	1	24
14 transformations de postes (Made, Notariat, Eco G...) ; 4 transformations en SPEA				



La rentrée 2021 sera bien une des pires que connaîtra notre académie, comme le confirment les très nombreuses suppressions que subissent à nouveau les collèges et lycées. La réforme du lycée entraîne bien des suppressions de postes, contrairement à ce qu'affirmait Blanquer !

La diminution très relative des effectifs ne justifie absolument pas la saignée qui touche les collèges qui pour beaucoup étaient déjà « à l'os ». A cela s'ajoutent 3 suppressions de postes de TZR et l'augmentation des HSA, dont tout le monde est conscient qu'elles ne pourront pas être toutes attribuées ! Il en va de même pour les CPE, qui non contents de ne pas perce-

voir la prime « informatique » subissent 2 suppressions de postes alors qu'un certain nombre de collèges à faibles effectifs n'ont toujours pas de CPE !

La situation du remplacement est actuellement très tendue, avec un nombre plus important de collègues absents qui ne sont plus remplacés, les TZR étant pour un grand nombre affectés à l'année dès la rentrée. Les contractuels ne sont pas en nombre suffisant pour pallier toutes les absences et certains renoncent devant la difficulté de se retrouver sans formation devant des élèves.

La rentrée et l'année scolaire qui viennent seront donc très difficiles pour tous les personnels. Nous devons collectivement continuer à nous opposer à ce qui s'apparente à un saccage de nos métiers et de ce qu'est le système éducatif. PL

Intra 2021 : le SNES-FSU plus que jamais à vos côtés !

Les opérations de mutations sont à la croisée de l'intérêt général (en assurant l'effectivité du service public sur tout le territoire) et de l'intérêt personnel et/ou professionnel, des collègues. Elles sont un **moment important** dans la vie personnelle et professionnelle des personnels. **Le SNES-FSU est là pour informer et défendre les syndiqués** tout en portant ses exigences collectives pour une amélioration des règles du mouvement.

Le **mouvement 2021** est le deuxième à se dérouler sans contrôle de vos élus syndicaux en commissions paritaires mais avec la mise en place de recours individuels que **le SNES-FSU** appelle à multiplier après les résultats de juin pour que les demandeurs ne soient pas seuls et sans réponse face à une administration opaque.

Les barres d'entrée dans notre académie ont explosé à l'Inter, plus de 900 pts pour obtenir Clermont en Anglais ou Histoire-géographie, aucun entrant en technologie ! **Le choix politique de suppressions de postes répétées et accumulées** depuis plusieurs années explique en grande partie cette hausse. Le mouvement Intra sera lui aussi forcément impacté par ces mesures.

Si pour le moment le calendrier des opérations intra n'est pas encore connu, **le SNES-FSU et ses militants sont d'ores et déjà aux côtés de la profession** pour la phase essentielle de **conseils sur la formulation** des vœux avant de l'être pour celle tout aussi importante de la **vérification des barèmes** : visioconférence, rendez-vous

individuel. Sur notre site académique, un article spécifique à l'Intra 2021 est mis régulièrement à jour pour vous informer, barèmes, contacts, fiches de suivi, publications, etc., nous mettons à votre disposition de nombreux outils.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU, dont l'expertise en matière de mutations est reconnue, sont à vos côtés pour vous expliquer le fonctionnement des



mutations dans notre académie, pour vous renseigner sur les stratégies possibles, en fonction de votre situation et du barème auquel vous pouvez prétendre et pour vous accompagner tout au long des différentes étapes du mouvement, de la saisie des vœux à la phase d'ajustement des TZR.

Marc Bellaigue, Delphine Bertrand

SII : vers la fin du mouvement ?

Depuis de nombreuses années, les mutations en SII dans notre académie sont difficiles. Dans ce contexte, le rectorat supprime de nouveau 3 postes de SII, crée un poste spécifique académique SII et transforme 2 postes de SII en postes spécifiques académiques. Ce sont donc au total 5 postes retirés du mouvement !

Ces postes spécifiques ont pour particularités d'être hors barème et de nécessiter de candidater auprès du rectorat et d'obtenir l'aval des IA-IPR !

Devant notre étonnement, le rectorat nous a répondu que ces transformations étaient nécessaires pour que des personnels les occupent plus facilement, ceux-ci n'ayant pas été pourvus au précédent mouvement. Cet argument ne tient pas. D'une part, notre académie accueille trop peu d'entrants (seulement 3 en SII cette année) et d'autre part, ces postes auraient très bien pu être pourvus au mouvement l'an dernier.

Est-ce une directive ministérielle qui enjoint les services du rectorat de profiler des postes avant de généraliser ce principe à toutes les disciplines ? Pas de réponse du rectorat.

Patrick Lebrun

Suppressions de postes Psy-EN et DCIO

Ces suppressions de postes de PsyEN et DCIO interviennent dans un contexte où les demandes et les besoins d'accompagnement des jeunes sont de plus en plus importants dans les établissements scolaires et les CIO en raison de la crise sanitaire, alors même qu'aucune création de postes n'est intervenue depuis 30 ans. Nous sommes bien conscients que ces postes sont vacants et qu'un demi poste de PsyEN du CIO de Moulins Yzeure est redéployé sur le CIO d'Issoire mais ces moyens pourraient être attribués en supplément dans des CIO comme celui de Riom dans lequel le nombre d'élèves par PsyEN est également très élevé ! Par ailleurs le poste de DCIO du SAIIO est supprimé alors que le poste d'adjoint au CSAIIO est occupé par une enseignante. De plus, cela ne pose aucun problème de mettre à disposition des demi postes de PsyEN pour Hall 32 ou Via compétences et de les remplacer par des contractuels !

Alors que nos missions s'alourdissent toujours un peu plus et que nous devons répondre dans l'urgence à des injonctions ministérielles (comme le Printemps de l'Orientation!), nous sommes bien loin des 1 Psychologue pour 800 élèves existant dans d'autres pays européens...

Katia Bonnemoy



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>
Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN
Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux
informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

